

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IS-GPE-10-30-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 06/05/2015

IS - Régime fiscal des groupes de sociétés - Formation du groupe - Cas particuliers

Positionnement du document dans le plan :

IS - Impôt sur les sociétés

Régime fiscal des groupes de sociétés

Titre 1 : Formation du groupe

Chapitre 3 : Cas particuliers

1

Sont successivement abordés dans le présent chapitre :

- les groupes bancaires mutualistes, (section 1, cf. [BOI-IS-GPE-10-30-10](#)) ;
- les sociétés et organismes du secteur des assurances (section 2, cf. [BOI-IS-GPE-10-30-20](#)) ;
- les groupes dont le chaînage capitalistique est réalisé par l'intermédiaire de sociétés intermédiaires (aménagements consécutifs à la jurisprudence « Société Papillon », ([CJCE, 27 novembre 2008, aff. C 418/07](#), section 3, cf. [BOI-IS-GPE-10-30-30](#)) ;
- les cas particuliers des sociétés coopératives, des sociétés étrangères et des quartiers généraux (section 4, [BOI-IS-GPE-10-30-40](#)).